

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

AVENANT A LA CONCESSION DES PLAGES NATURELLES DE VIAS POUR MODIFICATION DE L'IMPLANTATION DU LOT DE PLAGE N° 4 « FARINETTE 1 »

Par arrêté n° 2019 / 051 en date du 30 janvier 2019, Monsieur le Maire de Vias a ordonné l'ouverture d'une consultation du public portant sur la modification de l'implantation du lot de plage n° 4 « Farinette 1 ».

La consultation du public se déroulera en Mairie de Vias, du vendredi 1^{er} février au vendredi 15 février 2019 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, soit de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h.

De plus, le dossier de consultation sera communiqué à M. Jean-Michel PIERI, président du comité de quartier du secteur de Vias Plage.

Pendant la durée de la consultation, les observations pourront être consignées sur le registre déposé en Mairie. Elles peuvent également être adressées, par écrit à la mairie (Hôtel de ville - 6 Place des Arènes 34450 VIAS).

Les informations relatives à la consultation du public seront également disponibles sur le site de la ville à l'adresse suivante : www.ville-mediterranee.fr

Des informations pourront être demandées, en Mairie de Vias auprès du service Urbanisme, en la personne de M. Bernard CARAYON.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier de consultation auprès de la commune dès la publication de l'arrêté d'ouverture de la consultation.

Le bilan de la consultation sera tenu à la disposition du public à la mairie de Vias.

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication auprès de la Mairie.